

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Le dix huit novembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme TROUILLET, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mr CAVAGNE, Mr LIROT, Mme BELLE, Mr MANOUVRIER, Mr METZLAFF, Mme BIT , Mr LEDUC ,
Mr RETUREAU, Mme GAILLIARD, Mr. FUSTIER, Mme FOMBARON

Etaient absents : Mme ALLARD, Mme ROLLAND

Secrétaire de séance : Mr BELLE

Pouvoir (2) :

Mme ALLARD à Mr GENTIT
Mme ROLLAND à Mr FEUGIER

Date de convocation : 13 Novembre 2014

Suite au problème de distribution des convocations de ce CM, le Maire précise les dispositions suivantes :

- Rappel par mail à l'ensemble des conseillers de la date du prochain conseil (15 jours avant la séance)
- Envoi par mail de la convocation et des pièces jointes aux élus ayant choisi cette option sachant que ces élus pourront récupérer une copie papier du dossier dans leur corbeille en mairie
- Dépôt des dossiers dans les boîtes aux lettres ou remise en main propre pour les autres élus par la commune

I) Approbation du RPQS Eau 2013 :

Présentation par Thierry FEUGIER du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Eau 2013

Rapport validé par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Nombre d'habitants desservis : 1993 Hab . / Prix TTC du service pour 120 m² : 1.51€ /m³

Rendement du réseau de distribution : 63.83% (amélioration de 23.68%)

Voté à l'unanimité

II) Marché Renouvellement Adduction Eau sur la commune de Saint Vérand:

Le Maire fait part au conseil que les travaux de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable alimentant la commune de Saint Sauveur et traversant la commune de Saint Vérand ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée et que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise COLAS pour la somme de 244 691.67€ HT soit 293 630€ TTC

Voté à l'unanimité.

III) Convention de financement pour la réfection du réseau d'adduction d'eau Saint Sauveur –Saint Vérand:

La commune de Saint Sauveur assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection des réseaux de la conduite d'adduction d'eau potable de Saint Vérand et de Saint Sauveur, il est nécessaire d'établir une convention avec la commune de Saint Vérand , la participation provisoire de cette dernière s'élèverait à la somme de 67 919.10€ HT

Voté à l'unanimité

IV) Approbation du RPQS Assainissement 2013 .

Présentation par Thierry FEUGIER du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Eau 2013
Rapport validé par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Nombre d'habitants desservis par un réseau collectif : 1719 Hab .

Prix TTC du service pour 120 m2 : 1.412€ /m3

Taux de desserte au réseau de collecte : 95.72%

Voté à l'unanimité.

V) Aménagement de sécurité et de déplacement « mode doux » rue des Lavandes

Le Maire fait part au conseil que les travaux d'aménagement de sécurité et de déplacement « mode doux » rue des Lavandes ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée et que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise COLAS pour la somme de 59 578.23€ HT soit 71 493.88€ TTC

Question : Est il prévu un trottoir, des bandes caoutchoutées ou autres ?

Il est prévu un marquage au sol dans l'immédiat. Cependant, il n'est pas écarté qu'ultérieurement des aménagements puissent être apportés.

Question : Est-il possible de prévoir un miroir à la sortie de la laverie en raison du peu de visibilité ?

La question sera étudiée.

Voté : 18 pour / 1 contre.

VI) Taxe d'aménagement (annule et remplace la délibération du 7 octobre 2014) :

Monsieur Belle précise que la loi ne permettant pas d'exclusion au principe d'exonération, la Direction Départementale du Territoire 38 demande à la commune de revoir la délibération du 7 octobre dernier. L'exonération sur les abris de jardins devant s'appliquer quelque soit leur surface, il est donc proposé une exonération de 30% sur tous les abris de jardins soumis à déclaration préalable et le maintien de l'exonération totale sur les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes

Voté à l'unanimité.

VII) Institution du temps partiel et des modalités d'exercice

Après que Mme Trouillet ait rappelé les principes généraux du temps partiel, le Maire propose d'instaurer le temps partiel pour les agents de la commune qui le solliciteraient selon les modalités qui ont été exposées.

Voté à l'unanimité.

VIII) Recensement de la population 2015 : Rémunération brute des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

Mme Trouillet rappelle qu'un recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 Février 2015. Les 4 agents recenseurs et le coordonnateur communal étant rémunérées pour cette prestation, il est proposé la somme de 900€ par agent, de 600€ pour le coordonnateur et de 60€ pour frais divers pour chacun d'entre d'eux.

Question : Qui sont ces personnes ?

Les agents sont des habitants qui ont postulés. Leur désignation se fera à l'issue d'un entretien.

Le coordonnateur est Mme Fabienne Manouvrier

Voté 18 pour / 1 abstention.

IX) Intégration du lotissement « Le Clos des Mésanges » dans le domaine communal :

Le Maire informe avoir reçu officiellement une demande formulée par l'ensemble des propriétaires du lotissement « Le Clos des Mésanges » relative à l'intégration dans le domaine communal des voiries, espaces communs et réseaux du dit lotissement

Voté à l'unanimité

Divers :

Monsieur le Maire informe :

- Du report du marché de nettoyage des bâtiments communaux
- De l'ouverture des molochs « ordures ménagères » de l'Intermarché et de la place des Pivoines.
- De la date du prochain et dernier conseil de l'année: mardi 16 décembre à 20h00
- De la date des Vœux à la population : dimanche 11 Janvier à 10h30
- Du titre de Champion du Monde de Culturisme pour la 5^e fois pour Raphaël Dubouchez

Echéancier :

Novembre

Jeudi 20 à 19 h00: Communauté des Communes

Jeudi 20 à 20 h00: Commission Bâtiment

Vendredi 21 : Réception installation de la vidéo protection

Mardi 25 à 16 h30 : Assemblée Générale club « Jeux et Détente »

Décembre

Lundi 1^{er} à 19h00 : Commission CCAS

Mardi 2 à 18 h30 : SIVOM

S 6 et D7 : Marché de Noël

Merc 10 à 14 h00 : Commission Urbanisme/Plu

Lundi 15 à 20h00 : Commission Urbanisme

Mardi 16 à 20h00 : Conseil Municipal

Jeudi 18 à 19h00 : Communauté de Communes

Vend 19 à 19h00 : Apéritif dinatoire (personnel communal et élus)

Mme Dabadie rappelle que la société SDH avait présenté à la commune leur politique de vente et leur projet de proposer aux locataires la mise en vente des maisons individuelles du lotissement au lieu dit « Les Combeaux ». Pour information, la société SDH est en attente d'un accord écrit des services de l'Etat (DDT38) pour engager les démarches auprès des services des Domaines en vue de l'établissement d'une grille des prix de vente des maisons.

Dès réception de cette grille, les locataires des maisons individuelles de SDH seront contactés directement par le service clientèle de cet organisme.

Mme Dabadie informe que

- la visite d'Inspection par la Direction Départementale de l'Education Nationale effectuée jeudi 13 novembre s'est bien passée. La question d'un préau extérieur a cependant été évoquée.
- l'école accueillera 3 élèves de plus en janvier soit 197 élèves.
- la mise en place du logiciel Berger Levrault en janvier prochain et qu'une réunion d'information sera organisée pour les parents.

Mr. Belle fait un point du nombre et du type de dossiers d'urbanisme examinés par la commission d'urbanisme depuis le mois d'avril.

Mr Leduc informe qu'il représentera la commune au sein du comité de ligne .

Questions diverses :

- Le projet de la rue de Vaucanson ; dossier toujours en cours d'étude au niveau de la commission « artisanat » et « voirie »
- Le projet de la salle des Fêtes : une demande est en cours au niveau du coût de démolition (problématique : l'amiante)

Prochain conseil municipal : mardi 16 décembre 2014

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
Max BELLE,



Le Maire,
Michel GENTIT,

